



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Jean-Baptiste LEMOYNE

*Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur,
de la politique commerciale et du tourisme*

Ministère des Affaires Etrangères

37, Quai d'Orsay

75 700 PARIS 07 SP

Nos réf : FB/FL 142-03-2020

Aubenas, le 25 mars 2020

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je me permets d'attirer votre attention sur les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Si les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ont été rassurés par les premières mesures d'accompagnement des entreprises et des salariés mises en place par le gouvernement, elles demeurent toutefois inquiètes au regard de la spécificité de leur branche.

En effet, la saisonnalité des TPME de ce secteur implique un fonctionnement différent de celui des sociétés non saisonnières.

En cette période, les gérants d'hôtels et de restaurants sont au creux de leur trésorerie : ils investissent et embauchent pour préparer la saison et sont en cours d'encaissement d'acomptes.

Les réservations ayant nettement ralenti depuis trois semaines, ce défaut de trésorerie s'est accentué pour devenir rapidement un étranglement lié à l'arrêt total des activités, tout en supportant les charges sociales, fiscales, d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, l'édiction du confinement et la fermeture imposée aux restaurants a d'ores et déjà mis en difficulté un nombre conséquent d'exploitants dès ce mois de mars.

Si les restaurateurs peuvent espérer une reprise de l'activité à la fin de l'épidémie, les périodes de Pâques et du début du mois de mai sont compromises. De plus, il est aujourd'hui impossible d'envisager un éventuel retour massif de la clientèle pour les mois d'été.

C'est pourquoi, les professionnels de ce secteur attendent des mesures concrètes supplémentaires telles que : la mise en place d'un différé de règlement des charges sociales et fiscales sur six mois avec une exonération complète pour les mois de mars et avril.

Cette demande me semble parfaitement légitime car comment peut-on demander à un restaurateur de verser la TVA, alors qu'on lui a imposé la fermeture de son restaurant du jour au lendemain ?

Au vu du séisme économique qui se prépare, les reports ne suffiront pas et c'est vers l'exonération totale de charges qu'il faut aller, une année blanche fiscale pour les acteurs de l'économie de proximité.

Par ailleurs, il serait à mon sens nécessaire de modifier de manière temporaire et exceptionnelle les conditions de prises en charge par Pôle Emploi des salariés du secteur, ainsi que la mise en œuvre pour les gérants d'un mécanisme de soutien destiné à compenser l'absence d'indemnisation chômage pour les indépendants.

Il est également indispensable d'intervenir auprès des compagnies assurances, qui invoquent la « clause pandémie » pour ne pas couvrir les pertes d'exploitation en décrétant l'état de catastrophe sanitaire, tel que nous le proposons.

Enfin, l'Etat se doit de saisir les banques, afin qu'elles intègrent systématiquement les intérêts et les assurances-crédits dans les reports d'échéances.

Dans le département de l'Ardèche, l'activité économique repose notamment sur une activité touristique et saisonnière dynamique. Les acteurs indépendants de ce secteur vont être les grands perdants de cette crise : pas d'arrêts de travail, pas de chômage, et plus de clients !

Si nous voulons sauvegarder les entreprises de l'hôtellerie restauration, il faut d'urgence décréter un état d'urgence sanitaire facilitant la prise en compte des pertes d'exploitation pour ces secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, et dans l'attente de ces précisions utiles, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Le Président de France Restauration
à l'Assemblée Nationale

